

## LETTRE OUVERTE

### AUX MEMBRES DU PARLEMENT BRUXELLOIS ET AUX MINISTRES DU GOUVERNEMENT BRUXELLOIS

En Wallonie et en Flandre, l'interdiction légale de l'abattage sans étourdissement a été étendue à l'abattage rituel des animaux. Seule la Région de Bruxelles-Capitale, dans laquelle vous représentez les pouvoirs législatif et exécutif, continue d'autoriser l'abattage d'animaux sans étourdissement.

Nous vous demandons donc avec insistance de rendre obligatoire l'étourdissement des animaux avant chaque abattage en Région bruxelloise.

### 10 BONNES RAISONS D'INTERDIRE L'ABATTAGE SANS ÉTOURDISSEMENT DANS LA RÉGION DE BRUXELLES

1. Il est scientifiquement démontré que l'abattage sans étourdissement expose les animaux à des souffrances, à des douleurs et à une détresse sévères et prolongées.
2. L'étourdissement obligatoire est le seul moyen d'épargner aux animaux ces souffrances et cette détresse aussi inutiles qu'évitables.
3. L'interdiction de l'abattage sans étourdissement n'implique pas l'interdiction totale de l'abattage rituel, mais impose la méthode d'étourdissement la plus appropriée afin de minimiser la souffrance des animaux.
4. 77% des Bruxellois ayant le droit de vote sont favorables à l'interdiction de l'abattage sans étourdissement (Ipsos, 2017).
5. Selon l'AFSCA, 87 % des veaux, 96 % des moutons et 31 % des bovins sont abattus sans étourdissement à Bruxelles.
6. Selon la Fédération Vétérinaire Européenne (2010), l'abattage des animaux sans étourdissement préalable est inacceptable en toutes circonstances.
7. Le Conseil bruxellois du bien-être animal (2017) a également conclu que l'abattage sans étourdissement est inacceptable.
8. Imposer l'étourdissement des animaux avant l'égorgeage n'est pas motivé par des sentiments antireligieux ou xénophobes, mais une requête scientifiquement fondée et inspirée par des préoccupations éthiques de respect envers les animaux.
9. La Cour européenne de Justice au Luxembourg reconnaît (arrêt du 26/2/2019) que les animaux souffrent davantage lorsqu'ils sont abattus en pleine conscience, et qu'il est nécessaire de les étourdir afin de réduire au minimum leur souffrance.
10. La loi bruxelloise sur le Bien-être des animaux stipule que l'animal est un être vivant doué de sensibilité, d'intérêts propres et d'une dignité propre, qui bénéficie d'une protection particulière.

Combien d'animaux doivent souffrir inutilement ? Pour combien de temps encore ? Faites de Bruxelles-Capitale une région qui épargne autant que possible aux animaux toute souffrance et détresse au moment de l'abattage. Prouvez que vous prenez le bien-être animal au sérieux.



[www.gaia.be](http://www.gaia.be)

Union Professionnelle Vétérinaire (UPV) –  
Animal sans Toi...t – Animaux en Péril –  
Chaîne Bleue Mondiale – Conseil National de la  
Protection Animale (CNPA) – Equi'chance –  
Eurogroup for Animals – Fédération francophone  
des refuges agréés pour chevaux et animaux  
de ferme (FeFRACAF) – Help Animals – L'Union  
Wallonne pour la Protection Animale (UWPA) –  
La Croix Bleue de Belgique – Le Rêve d'Aby –  
Sans Collier – SPA de Charleroi – SPA La Louvière –  
SRPA Liège – SRPA Veeweyde

